



Saison 2021/2022 Procès-Verbal N°8

Bureau Comité Directeur

Réunion du Lundi 06 Décembre 2021

Présidence : Nicolas POTTIER

Présents : Claude BARRÉ, Yann CHAUVEL (en visioconférence), Christophe CHESNAIS, Jean-François DELALANDE, Pascal PERRET, Stéphanie PETTIER (en visioconférence), Jean-Noël PICOT.

Assiste à la réunion : Mickaël DUPIN (Directeur Administratif)

La séance est ouverte à : 18h30

ORDRE DU JOUR

Le secrétariat de la séance est assuré par Christophe CHESNAIS.

- Actualités diverses
- Textes Fédéraux
- Questions diverses

1- FÉDÉRATION

- Dans le cadre de la Journée Internationale des droits de l'enfant, annonce le renforcement de son action en faveur de la protection de ses licencié(e)s : [Lire ici !](#)

2- LIGUE

- Reçu le versement de l'acompte n°2 sur les licences.
- Pris connaissance des Procès-verbaux des semaines 45, 46, 47 et 48.
- Extrait du Procès-Verbal du Bureau du Comité de Ligue en date du 22 Novembre :
Article 37 des règlements de championnats
 - L'article 37 précise que « des pénalités et retraits de points aux équipes des catégories jeunes et seniors pour les faits commis lors des matchs des championnats régionaux et départementaux à l'exclusion des championnats seniors R1 (toutes pratiques, masculin et féminin). Toute suspension ferme, à l'exclusion de celle consécutive à trois avertissements, infligée à un licencié porté sur la feuille

de match sera retenue. Sont distinguées les suspensions fermes inférieures à 1 an et les suspensions fermes supérieures ou égales à un an. »

- Lorsqu'un licencié prend la fonction d'arbitre bénévole, et que dans le cadre de cette fonction, il est attrait à une procédure disciplinaire et à une sanction disciplinaire, cette sanction n'est pas comptabilisée au titre de l'article 37. En effet, en prenant la fonction d'officielle, il prend la fonction de neutralité, c'est d'ailleurs ainsi qu'un arbitre bénévole est traité en discipline (son rapport fait foi jusqu'à preuve du contraire). Donc cette neutralité commande de ne pas lui attribuer de rattachement « équipe » le temps de cette fonction.
- Prochaine Assemblée Générale de printemps de la Ligue des Pays de la Loire se tiendra le Samedi 21 Mai 2022 à La Flèche (72).

3- DISTRICT

3.1 – Actualité sanitaire :

- En raison de la situation sanitaire et des annonces gouvernementale le Bureau du Comité Directeur est contraint :
 - D'annuler le Noël des Féminines qui devait se tenir au Sport In Park de St Berthevin le Samedi 11 Décembre et la manifestation sur la valorisation des bénévoles qui devait clôturer cette journée.
 - De reporter le module « Optimiser les ressources financières de mon club » du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (PFFD) prévu le samedi 11 Décembre 2021, de 8H30 à 12H30.
- Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Mayenne annule et reporte la réunion de ses adhérents prévu ce samedi 4 Décembre. Claude BARRÉ et Marie Claude HOUDAYER devaient représenter le District.

3.2 – Actualités diverses :

- Le Bureau du Comité Directeur rappelle :
 - Les courriers envoyés d'une boîte officielle d'un club doivent être obligatoirement signés afin d'avoir une parfaite lisibilité des échanges.
 - Que le Bureau ou le Comité Directeur agit dans le respect des Règlements Fédéraux et en conséquence ils ne peuvent pas communiquer sur les procédures disciplinaires en cours afin que les Commissions concernées puissent travailler en toute sérénité et impartialité.
- Courrier en date du 29 Novembre de l'URSSAF. Dans le cadre de « l'aide Covid-19 », information sur le montant restant disponible à déduire des prochaines échéances de cotisations.
- Reçu la newsletter du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Mayenne.
- Mise en ligne d'un article sur site du District concernant le tableau des mesures sanitaires applicables à compter du 26 Novembre 2021 : [Retrouver l'article !](#)
- Parution de la newsletter d'Octobre 2021 : [Lire ici !](#)
- Envoi d'un mail à l'ensemble des clubs concernant l'appel à candidature pour les diverses manifestations sportives organisées par le District pour 2022. Bulletin réponse à retourner avant le 15 Décembre.

4.2 – Textes Fédéraux :

- Échanges sur la proposition de modification des textes fédéraux qui seront votés lors de la prochaine Assemblée Fédérale.

4.3 – Licences :

- À ce jour, le District compte 17 656 licenciés.

4- QUESTIONS DIVERSES

- Nicolas POTTIER :
 - Compte-rendu sur la réunion du personnel qui s'est tenue le 19 Novembre.
 - Le Bureau donne son accord pour la réalisation de travaux afin de créer un bureau.
- Claude BARRÉ :
 - Fait un point sur quelques aspects financiers.
- Jean François DELALANDE :
 - Retour sur la réunion de jeudi dernier qui s'est tenue à la Ligue. Développement des nouvelles pratiques sur plan régional.
 - Retour sur des visites secteurs foot animations : Besoins de buts avec filets U7 et U9.
- Pascal PERRET :
 - Travail de la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions sur :
 - Les modalités de la deuxième phase du championnat D4.
 - Le calendrier de la Coupe du District Bernard POIRRIER.
 - La phase 2 du Championnat Vétérans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Le Président du District



Nicolas POTTIER

Le Secrétaire Général



Christophe CHESNAIS